

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-DEP-042**

**AVIS DES EXPERTS DELEGUES  
de la Commission Espèces Protégées**

**Art L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement**

Référence Onagre de la demande : 2020-01122-011-001

Nom du projet : **Découverte de la Savasse**

Demande d'autorisation environnementale : non

Lieu des opérations

Département : 26

Commune : Romans-sur-Isère

Bénéficiaire :

Commune de Romans-sur-Isère

**Motivations ou conditions :**

Le projet concernant la découverte de la rivière La Savasse a été examiné par la commission du CSRPN le 16 septembre 2021. Suite à l'étude du dossier par les experts et prise en compte des réponses aux questions posées en séance aux représentants des pétitionnaires, le CSRPN émet un avis favorable à la demande de dérogation impliquée par ce projet.

Les experts insistent sur la grande importance de respecter la succession des phases de travaux prévues ainsi que leur positionnement temporel.

Ils demandent qu'une attention particulière soit accordée au suivi de la colonie de chiroptères.

Ils soulignent la nécessité de faire également un suivi des oiseaux inféodés aux bords de rivière présents sur le site ainsi qu'un suivi des odonates, avec prise en compte des résultats pour une amélioration éventuelle du projet.

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Auvergne-Rhône-Alpes



**Par délégation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Auvergne Rhône-Alpes  
Nom et prénom du délégataire : Villepoux Olivier**

**Avis : Favorable  Favorable sous conditions  Défavorable**

**Fait le : 24/09/2021**

**Signature :**